

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 05/11/2024

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ*

Votants: 8

**Présents :** Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime DE AMORIN

### Objet: TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE - DE\_2024\_024

Considérant les travaux de rénovation totale de la salle polyvalente et de sa cuisine entrepris par la commune pour l'aménagement, l'embellissement, le confort, la sécurité et la mise en conformité, le conseil municipal propose d'ajuster les tarifs préférentiels de locations de la salle polyvalente pour les résidents de la commune et les tarifs normaux applicables aux non-résidents ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Fixe les tarifs suivants :

#### **Tarifs résidents :**

- Location en période estivale (du 01/05 au 30/09) 350,00 €
- Location en période hivernale (du 01/10 au 30/04) 400,00 €

#### **Tarifs non-résidents :**

- Location en période estivale (du 01/05 au 30/09) 600,00 €
- Location en période hivernale (du 01/10 au 30/04) 650,00 €

Dit que chaque locataire devra déposer trois chèques de caution de :

- 1 000,00 € pour tout ce qui concerne d'éventuelles dégradations de la salle et des abords paysager ;
- 200,00 € pour tout ce qui concerne le nettoyage de la salle, des toilettes et abords de la mairie si ceux-ci ne sont pas rendus propres.
- 250,00 € pour risques de troubles et de nuisances nocturnes et/ou intervention de la gendarmerie.

Dit qu'aucun supplément ne sera demandé pour la mise à disposition de la vaisselle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/11/2024 077-217702356-20241112-DE_2024_024-DE

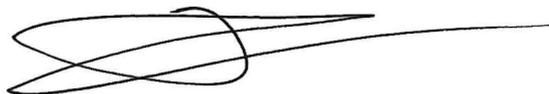
Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

A Jaignes, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN



Le Maire

Achille HOURDE



AGEDI  
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/11/2024  
077-217702356-20241112-DE\_2024\_024-DE